

1

(N° 15.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1833.

Amendement au budget des voies et moyens pour l'exercice de 1834.

Le Ministre des Finances *ad interim* propose d'insérer au budget général des voies et moyens , à l'article des recettes diverses , trésorerie générale , une somme de 649,521 fr. pour intérêt à 5 % l'an, d'un capital de fr. 12,990,437-23 mis par la Société générale à la disposition du gouvernement , par suite d'un arrangement conclu le 8 novembre dernier.